



PAR COURRIEL

Montréal, le 15 octobre 2021

Madame Émilie Bouchard, deuxième Vice-présidente
Comité Consultatif Personnes Immigrantes (CCPI)
518, rue Beaubien Est,
Montréal (Québec) H2S 1S5

Madame la deuxième vice-présidente,

L'Assemblée délibérante a récemment eu l'occasion de se positionner sur les recommandations de l'avis *Comment créer les conditions gagnantes pour assurer la cohésion de l'écosystème d'accompagnement des personnes immigrantes pour leur accès et leur maintien en emploi?*. Par la présentation de cet avis, le Comité Consultatif Personnes Immigrantes (CCPI) a soutenu la CPMT dans son mandat en portant à son attention les améliorations possibles au parcours Accompagnement Québec sous l'angle du référencement des personnes immigrantes et dans l'objectif de soutenir leur intégration et leur maintien en emploi.

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous faire part des recommandations appuyées par l'Assemblée délibérante (AD) de la CPMT lors de sa séance du 14 juin 2021. Les **recommandations 2 et 3** ont été appuyées en vue d'être portées à l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ministre) et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), et les **recommandations 1, 4 et 6** en vue d'être portées à l'attention du Ministre. Pour ces dernières, le Secrétariat de la CPMT (SCPMT) et le secteur Emploi-Québec (SEQ) ont déjà convenu d'actions permettant d'y donner suite.

En lien avec la **recommandation 1**, le SCPMT et le SEQ ont convenu de clarifier les critères et le processus de consultation du CCPI et, plus généralement, des comités consultatifs afin de profiter davantage de leur expertise et de mieux refléter leur mandat.

En lien avec la **recommandation 2**, la CPMT propose au MTESS et au MIFI de :

- Clarifier et simplifier le parcours Accompagnement Québec en collaboration avec tous les partenaires impliqués, dont les organismes spécialisés en employabilité ayant développé une expertise et des contenus spécifiques pour les personnes immigrantes,
- Travailler à arrimer et rendre compatibles leurs systèmes de gestion afin d'assurer le suivi des personnes immigrations de l'accueil à l'intégration et au maintien en emploi,
- Placer la personne immigrante au cœur des actions mises en œuvre pour mieux faire connaître l'offre de services des ministères, et

...2

- Rendre complémentaire l'offre de services sur un même territoire au bénéfice des personnes immigrantes afin d'éviter que des ressources externes se perçoivent comme compétitrices auprès des mêmes publics.

En lien avec la **recommandation 3**, la CPMT propose au MTESS et au MIFI de favoriser la collaboration entre les organismes spécialisés en employabilité ayant développé une expertise et des contenus spécifiques pour les personnes immigrantes, les agents d'aide à l'emploi et les conseillers aux entreprises des directions régionales de Services Québec et les agents d'aide à l'intégration du MIFI sur l'ensemble de territoires.

La **recommandation 4** faisant écho à des travaux en cours sur le maintien en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration durable au marché du travail, le SCPMT et le SEQ ont convenu de la considérer et de consulter le CCPI et les autres comités consultatifs dans ce cadre. Une première étape en ce sens a été franchie lors de la rencontre statutaire des comités consultatifs du 9 septembre 2021.

En lien avec la **recommandation 6**, la CPMT recommandera aux Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) de considérer dans les Plans d'action régionaux l'établissement d'une concertation régionale récurrente entre les partenaires du marché du travail, les acteurs socioéconomiques et les organismes communautaires en lien avec le développement de l'immigration, et d'en mesurer les résultats.

Enfin, la **recommandation 5** n'a pas été appuyée par l'AD de la CPMT puisque l'Approche d'intervention et de Parcours (AIP) de Services Québec permet d'y répondre.

Mon équipe communiquera avec vous dans les prochains jours pour que nous puissions échanger, lors d'une rencontre, au sujet des recommandations retenues.

En vous remerciant de soutenir les travaux de la CPMT, je vous prie d'accepter, Madame la deuxième Vice-présidente, mes plus sincères salutations.

La présidente,



AUDREY MURRAY, avocate

- c.c. M^{mes} Michèle Houpert, Directrice du Secrétariat de la CPMT
Nathalie Auger, Directrice des politiques d'emploi et des stratégies
MM. Martin Bergeron, Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
Richard St-Pierre, Directeur général des politiques d'emploi, de la planification et du marché du travail
Roger Tremblay, Sous-ministre associé d'Emploi-Québec et Secrétaire général de La CPMT